



# A Crucetta

Bulletin de la Tradition Catholique en Corse

## VOICI LE TEMPS FAVORABLE

Citant saint Paul (2 Cor. 6, 2), la liturgie présente le Carême comme un temps favorable, comme le jour du salut. Il s'agit pourtant d'une période de pénitence.

L'Eglise y prévoit d'ailleurs quelques restrictions corporelles. Il ne conviendrait pas de les négliger. Le corps intervient souvent dans nos actes peccamineux. Il est donc raisonnable qu'il participe à toute démarche de repentir. Nier l'utilité du jeûne ou des privations corporelles, c'est oublier que nous ne sommes pas seulement esprit. La preuve de notre humble condition est qu'il faudra un jour retourner à la poussière, d'où nous avons été tirés.

La pénitence consiste à se réconcilier avec Dieu, dans notre corps pour qu'il soit purifié et dans notre esprit pour qu'il soit renouvelé. Juste avant le passage déjà cité, l'Apôtre des Gentils déclarait : « Nous vous en supplions au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu » (2 Cor. 5, 20).

Cette réconciliation souhaitée suppose un certain temps, non pas seulement l'instant d'une confession, mais le délai nécessaire au repentir et à la contrition. Ici, la notion de temps est importante. Nous

nous sommes éloignés pendant toute une période, nous avons perdu notre temps, nous l'avons gaspillé loin de Dieu ; maintenant, il nous faut le racheter.

C'est une manière de reprendre la main sur le passé. Certes, nous ne pouvons pas le réécrire. Cependant, nous pouvons faire en sorte, par l'intervention miséricordieuse du Dieu éternel, qu'il ne produise pas à l'avenir les fruits mortifères de nos mauvaises habitudes, mais qu'il nous obtienne, par un renouvellement salutaire, les bénéfices de la pénitence. Celle-ci est vraiment le moyen de gommer les conséquences désastreuses de nos péchés, en évitant qu'ils ne s'enracinent un peu plus dans de mauvaises inclinations.

Nous ne connaissons que trop leur poids. Les criminels les accusent quand ils disent avoir cédé à leurs pulsions. Combien de fois nous laissons-nous nous-mêmes emporter par le flot de nos instincts et de nos passions désordonnés, dissipant sans compter le temps qui nous est imparti ? Dans la perspective qui introduit un peu d'éternité dans ce temps de notre histoire, il est donc vrai que chaque jour de Carême est une occasion de salut.

Abbé H. Mercury.



Le vendredi 25 octobre, les membres des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC-Ajaccio) se sont réunis chez Dominique Vaschalde pour continuer le thème sur le Bien commun. Au cours de la prière, l'abbé Mercury a proposé une méditation sur le texte de Luc 11, 9-13 : « demandez et l'on

vous donnera; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit; qui cherche trouve, et l'on ouvrira à qui frappe. Y a-t-il parmi vous un père qui, si son fils lui demande du pain, lui donnera une pierre ? Ou, un poisson, lui donnera un serpent ? Ou, s'il demande un œuf, lui donnera-t-il un scorpion ? Si donc vous, tout méchants que vous êtes, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses, combien plus le Père du ciel donnera-t-il l'Esprit-Saint à ceux qui lui demandent ». Les biens qui nous sont les plus communs sont les biens spirituels. Pour les obtenir, il suffit de les demander à notre Père du Ciel. Quant aux biens matériels, nous devons les distribuer selon les besoins de chacun.

Catherine Caubel a fait un rapide rappel des données examinées à la réunion précédente, avant d'aborder concrètement les conditions nécessaires pour réaliser le bien commun. La communication et le dialogue entre tous les acteurs de l'entreprise ont paru essentiel, car ils permettent d'évaluer convenablement, en amont comme en aval, les décisions à mettre en œuvre. Il faut aussi développer un vrai lien de confiance grâce à la subsidiarité qui laisse à chacun la pleine responsabilité de son échelon propre.

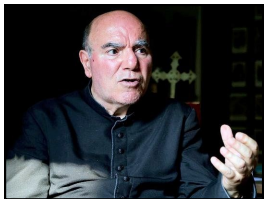
Yann Chamberaud a fait remarquer que le Bien commun doit être entendu de diverses manières, selon qu'on se situe au sein de l'entreprise, dans le rapport des entreprises entre elles ou encore dans leur relation avec les services de l'Etat. La conception du Bien commun diffère entre ces divers partenaires et ne facilite pas la réalisation de ce Bien au sein de l'entreprise. Mais nul ne peut vivre enfermé dans sa bulle !...



Le lundi 28 octobre, l'abbé Mercury a célébré la Messe à Bastia dans la crypte Sainte-Bernadette à 18 h 15. A l'occasion de la fête des saints Simon et Jude, il a dit quelques mots sur la place des Apôtres dans la fondation de l'Eglise et la transmission de notre foi. Dans l'extrait de l'épître aux Ephésiens de cette Messe, saint Paul applique à Jésus-Christ ce verset de l'Ecriture : « étant monté en haut, il a emmené des captifs, il a donné des dons aux hommes ». Cette référence au psaume 68 met en relief l'importance de l'Ascension dans l'accomplissement de notre salut. Etant descendu en entrant

dans la chair au moment de l'Incarnation, le Christ remonte vers son Père pour nous transmettre ses dons. Après la Mort et la Résurrection, c'est le troisième acte du Mystère pascal. L'Eglise manifeste cette transmission des dons quand, à l'offertoire, déposant l'hostie et le calice sur l'autel qui symbolise Jésus-Christ, le prêtre se saisit de l'héritage, laissé par lui lors de la Cène, pour le porter à son degré de perfection dans la consécration. Alors, la présence substantielle du Verbe incarné investira réellement les

oblats mettant à notre disposition le don parfait qui descend d'en haut, du Père des lumières (Voir Jac. 1, 4).



Vendredi 1<sup>er</sup> novembre, l'abbé Mercury a célébré la Messe à Notre-Dame de Lorette à Ajaccio, avant de se rendre à l'Île-Rousse l'après-midi. Le lendemain, après la Messe des Morts à Marcassu, il est allé bénir la tombe de l'abbé Mondoloni à Morosaglia. Voilà un an que ce confrère nous a quittés. Il n'avait pas un caractère commode, mais il défendait la Foi, car il avait bien compris que l'Eglise tient debout, se régénère et se développe dans la mesure où l'enseignement du Christ est reçu sans condition et pratiqué dans toute son exigence. « Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous commande... Je vous appelle amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître » (Jean 15, 14-15). Ainsi donc, loin d'être une simple expérience de vie, la discipline chrétienne résulte de notre connaissance de Dieu par la foi, laquelle nous enseigne ce qu'est la volonté du Père. Requiescat in pace !

Le soir, notre desservant a dit la Messe des morts à Ajaccio. Le dimanche 3 novembre, il a célébré comme d'habitude à Notre-Dame de Lorette, mais il a dû annuler son déplacement à l'Île-Rousse à cause des intempéries.



Le lundi 11 novembre, l'abbé Mercury a honoré la mémoire de saint Martin à 18 h 15 dans la crypte Sainte-Bernadette de l'église Notre-Dame de Lourdes à Bastia. Il a rappelé la grandeur de ces saints qui ont construit la chrétienté en Europe par leur vie de pénitence et de prière. Après la Messe, il a donné un cours de formation sur la vertu de prudence.

Avec la justice, la force et la tempérance, la prudence fait partie des vertus cardinales, encore appelées morales. La prudence est la vertu qui dispose la raison pratique à discerner en toute circonstance notre véritable bien et à choisir les justes moyens de l'accomplir. Saint Thomas d'Aquin la définit comme « la droite règle de l'action ». Vertu intellectuelle, elle permet de délibérer sur ce qu'il convient de faire en fonction de ce qui est jugé bon ou mauvais. Elle s'applique au réel et aux circonstances dans lesquels nous sommes.

Comme il n'y a pas de vertu sans prudence, elle est la reine des autres vertus : même si on peut être juste, fort ou tempérant, seule la prudence permet de l'être comme il faut selon les circonstances présentes.



C'est pourquoi trois éléments sont nécessaires pour un bon exercice de la prudence : le conseil, le jugement et la décision. L'homme prudent est celui qui a pris conseil, qui sait ce qu'il faut faire et agit en fonction.

En conséquence, on peut pécher contre la prudence : soit par défaut en ne prenant pas conseil, par précipitation, manque de jugement, inconstance, ou négligence ; soit par

# MON PETIT DOIGT M'A DIT

excès, selon une prudence qui vient de la chair, en considérant les choses sous l'angle de l'intérêt matériel et temporel plutôt que spirituel. On a souci de sa réputation et du paraître devant les hommes. On se préoccupe davantage du jugement des hommes que de celui de Dieu, de son avenir terrestre et du bien-vivre ici-bas...

En conclusion, par la prudence, nous appliquons sans erreur les principes généraux de la morale chrétienne aux cas particuliers et nous surmontons nos doutes sur le bien et le mal à éviter.



A la mi-novembre, les petits du groupe de catéchisme à Ajaccio ont abordé la leçon difficile de l'institution de l'Eucharistie, à la fois sacrifice et sacrement, offrande et nourriture. A cette occasion, l'abbé Mercury a montré aux enfants divers montages représentant le sacrifice d'Abraham, la dernière Cène, la crucifixion et la Messe. En déplaçant elles-mêmes

les personnages, Marie-Ange et Nicolette ont mieux mis en relation ces réalités complexes qui constituent le Mystère de notre Rédemption. Il est à parier que ce procédé conviendrait aussi à bien des adultes !...



Le lundi 25 novembre, notre desservant avait rendez-vous avec la communauté bastiaise pour la troisième Messe du mois. C'était la fête de sainte Catherine, martyre de la foi. L'Eglise se plaît à célébrer ces femmes qui ont surmonté la fragilité de leur constitution pour donner leur vie au Christ. Catherine d'Alexandrie a vécu au IV<sup>ème</sup> siècle. Très instruite, elle a converti plusieurs philosophes envoyés vers elle par l'Empereur pour la convaincre de renoncer à la Foi. Conduite finalement devant Maximin II Daïa, elle confond tous les orateurs de la cour et est condamnée à subir le supplice du chevalet. Elle meurt à l'âge de 18 ans. Patronne des écoles de filles et des élèves de philosophie, elle est apparue à sainte Jeanne d'Arc pour la soutenir dans sa mission de sauver la France catholique.



Le vendredi 29 novembre, l'équipe des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens s'est retrouvée chez Dominique Vaschalde pour une réunion intégrée dans le programme de la semaine missionnaire organisée par l'ensemble inter-paroissial Prunelli-

Rive-Sud. Le P. François-Dominique, capucin du couvent Saint-Antoine de Bastia et conseiller spirituel de l'équipe EDC-Bastia, et le P. Olivier-Marie, de la Communauté Saint-Jean du couvent de Corbara, étaient présents, ainsi que des laïques consacrées de la communauté Palavra Viva. Le thème du Bien commun a été repris par Yann et Catherine, mais les discussions se sont ensuite orientées sur les expériences professionnelles ou communautaires de tous les membres présents. Une occasion d'échanger des points de vues entre laïcs et consacrés...

# MON PETIT DOIGT M'A DIT



Cette année, la fête de l'Immaculée Conception tombait un dimanche. Comme c'est la fête patronale de l'Île-Rousse, il a fallu déplacer la Messe à 16 h 30, ce qui a laissé juste le temps à notre desservant de venir d'Ajaccio.

Le lendemain, la Messe a été célébrée à Bastia, non pas dans la crypte Sainte-Bernadette, mais dans l'église de l'Annonciade, située quelques rues plus haut. L'accueil de Mme Santoni a été chaleureux et l'endroit, plus éloigné du port, est calme. En raison de ces changements, le temps de formation a été reporté, mais le repas, moment important de charité fraternelle, a été maintenu.



Le mercredi 18 décembre, la réunion des EDC s'est tenue à Notre-Dame de Lorette. Le thème portait sur le management dans l'entreprise, entre pouvoir et autorité. La méditation de la prière d'introduction portait sur le passage suivant de l'Évangile : « Qui

d'entre vous, ayant un serviteur employé comme laboureur ou pâtre, (...) a de la reconnaissance à ce serviteur, parce qu'il a fait ce qui a été ordonné ? De même vous, quand vous aurez fait ce qui vous a été ordonné, dites : nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous devons faire » (Luc 17, 7-10).

Alexis Bacquet a défini le management comme l'exercice d'un pouvoir. En effet, pour remplir sa mission, le manager a besoin de pouvoir. Celui-ci est la capacité de mener et de faire exécuter une action précise. Il y a sept formes de pouvoir : le pouvoir légitime (votre place dans une structure), celui de récompense, de connexion (réseau), de référence, le pouvoir coercitif (police), celui d'expertise (compétences) et d'information. Le pouvoir se manifeste le plus souvent, soit en imposant, soit en négociant.

L'autorité, en revanche, est la capacité à se faire obéir. Elle est plutôt une inspiratrice de vision, car elle cherche à augmenter les capacités des subordonnés. Elle a plutôt pour but de partager des valeurs et des principes de vie. De ce point de vue, elle se met plutôt au service de ses collaborateurs ou de ses clients. Elle contribue à transmettre les savoirs au sein de l'entreprise et décide à qui l'entreprise pourra être dévolue à l'avenir.



Le dimanche 22 décembre, la Messe à l'Île-Rousse a de nouveau été supprimée en raison des intempéries. Le mardi 24, la veillée a commencé à 23 h 30 à Ajaccio, suivie de la déposition de l'Enfant-Jésus dans la crèche et de la Messe de Noël. Le 25 à 10 h 00, la Messe a de nouveau été célébrée à Notre-Dame de Lorette : il y avait peu de monde. Enfin, la journée de notre desservant s'est terminée par la Messe à l'Île-Rousse à 17 h 30. Les cérémonies se sont déroulées dans la piété et la ferveur.



Le jeudi 26 décembre, l'abbé Mercury s'est rendu à Nessa pour administrer le sacrement des malades à Catherine Berthou. Ce sacrement est destiné à soutenir les malades dans leurs souffrances et leurs angoisses. Catherine est maintenant en soins palliatifs à Bastia.

## H O N O R A I R E D E M E S S E

La Messe n'a pas de prix estimable en argent. Cependant, déjà dans l'Ancien Testament, le prêtre recevait une part de ce qui était sacrifié pour sa propre subsistance. Depuis la plus haute Antiquité, l'Eglise a repris cet usage sachant avec saint Paul que « les ministres du temple vivent du temple, que ceux qui servent à l'autel partagent avec l'autel » (1 Cor. 9, 13). C'est pourquoi l'honoraire reçu par le prêtre pour offrir le Sacrifice à une intention demandée est une offrande qui lui revient en propre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Conférence des Evêques de France a fixé les offrandes à :

**Messe 18 € - Neuvaine 180 € - Trentain 630 €**

## L E N E R F D E L A G U E R R E

Le denier du culte est une aumône que les catholiques ont la grave obligation de verser annuellement depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 « afin de promouvoir le culte divin et de procurer aux prêtres ce qui leur est nécessaire pour une **honnête** subsistance. » Cette contribution manifeste la dette de reconnaissance envers les ecclésiastiques qui s'occupent habituellement de vous. Elle est un dû en justice.

Cette aumône est récoltée en vue de la formation doctrinale, spirituelle et sacramentelle des fidèles, de la dignité des cérémonies liturgiques et du secours matériel aux pauvres. Son montant reste variable en proportion des ressources de chacun. C'est donc la générosité qui préside au don, une générosité mue par la reconnaissance pour tous les biens reçus de l'Eglise au travers de ses ministres.

Deux associations ont été constituées pour assurer les dépenses de l'apostolat organisé en Corse autour de la célébration de la forme extraordinaire du rite romain : l'association culturelle **Santu Lisandru Sauli** s'occupe de tout ce qui a directement trait au Culte divin et au traitement de ses ministres ; l'association culturelle **A Crucetta** prend en charge tout ce qui est nécessaire pour mieux faire connaître la Foi catholique et sa célébration dans le rite traditionnel. Vous êtes invités à adhérer à l'une ou l'autre, voire aux deux, afin d'aider à la bonne gestion de l'action apostolique.

Le denier du culte est exclusivement versé au profit de l'**Association culturelle Santu Lisandru Sauli** et peut faire l'objet d'un reçu fiscal, pour déduction de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Comme la déduction est de 66 %, pour un don de 100 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 €. Merci d'avance pour votre générosité !

Pour joindre notre desservant sur l'île.

Par voie postale : P. Hervé Mercury, 8 Boulevard Sylvestre Marcaggi, Evêché CS 30306, 20181 Ajaccio Cedex 1.

Par téléphone : 06.08.18.15.64.

Par internet : [contact.pretre@a-crucetta.fr](mailto:contact.pretre@a-crucetta.fr).

Tout don pour le ministère est à adresser désormais à l'*Association culturelle Santu Lisandru Sauli*, 8 Bd Sylvestre Marcaggi, Evêché CS 30306, 20181 Ajaccio Cedex 1.

IBAN : FR26 3000 2028 1400 0007 1537 W20

BIC : CRLYFRPP

# APOSTOLAT - MARS 2020

	<u>Ajaccio</u>	<u>Île-Rousse / Bastia / Marcassu</u>
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> : 1<sup>ER</sup> DIMANCHE DE CARÊME</b>	10 h 00 : Messe et Salut	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 2 : DE LA FÉRIE</b>		18 h 15 : Messe Bastia / KT
<b>Mardi 3 : DE LA FÉRIE</b>		7 h 30 : Messe Bastia
<b>Mercredi 4 : DES QUATRE-TEMPS - MÉMOIRE (J - ABST C)</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 5 : DE LA FÉRIE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Vendredi 6 : DES QUATRE-TEMPS - MÉMOIRE (JEÛNE CONSEILLÉ - ABSTINENCE)</b>	18 h 00 : Messe 19 h 30 : Réunion EDC	
<b>Samedi 7 : DES QUATRE-TEMPS - MÉMOIRE (J - ABST C)</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 8 : 2<sup>ÈME</sup> DIMANCHE DE CARÊME</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 9 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE</b>		8 h 00 : Messe Marcassu
<b>Mercredi 11 : DE LA FÉRIE</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 12 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Vendredi 13 : DE LA FÉRIE (JEÛNE CONSEILLÉ - ABSTINENCE)</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Samedi 14 : DE LA FÉRIE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 15 : 3<sup>ÈME</sup> DIMANCHE DE CARÊME</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 16 : DE LA FÉRIE</b>		8 h 00 : Messe Marcassu
<b>Mercredi 18 : NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 19 : SAINT JOSEPH</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Vendredi 20 : DE LA FÉRIE (JEÛNE CONSEILLÉ - ABSTINENCE)</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Samedi 21 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 22 : 4<sup>ÈME</sup> DIMANCHE DE CARÊME</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 23 : DE LA FÉRIE</b>		18 h 15 : Messe Bastia
<b>Mardi 24 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE</b>		7 h 30 : Messe Bastia
<b>Mercredi 25 : ANNONCIATION DE MARIE</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 26 : DE LA FÉRIE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Vendredi 27 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE (JC - ABSTINENCE)</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Samedi 28 : DE LA FÉRIE - MÉMOIRE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 29 : 1<sup>ER</sup> DIMANCHE DE LA PASSION</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 30 : DE LA PASSION</b>		8 h 00 : Messe Marcassu

JO : Jeûne obligatoire / JC : Jeûne conseillé / J - Abst C : Jeûne et Abstinence Conseillés

# APOSTOLAT - AVRIL 2020

	<u>Ajaccio</u>	<u>Île-Rousse / Bastia / Marcassu</u>
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> : DE LA PASSION</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 2 : DE LA PASSION</b>	18 h 00 : Messe 19 h 30 : Réunion EDC	
<b>Vendredi 3 : DE LA PASSION (JEÛNE CONSEILLÉ - ABSTINENCE)</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Samedi 4 : DE LA PASSION</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 5 : DIMANCHE DES RAMEAUX</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 6 : LUNDI SAINT</b>		8 h 00 : Messe Marcassu
<b>Mercredi 8 : MERCREDI SAINT</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 9 : JEUDI SAINT</b>	18 h 00 : Messe et Adoration au reposoir	
<b>Vendredi 10 : VENDREDI SAINT (JEÛNE OBLIGATOIRE ET ABSTINENCE)</b>	16 h 00 : Chemin de Croix 17 h 00 : Fonction Liturgique	
<b>Samedi 11 : SAMEDI SAINT</b>	20 h 30 : Vigile Pascale et Messe	
<b>Dimanche 12 : DIMANCHE DE PÂQUES</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 13 : LUNDI DE PÂQUES</b>		11 h 00 : Messe Bastia
<b>Mercredi 15 : MERCREDI DE PÂQUES</b>	KT / 18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 16 : JEUDI DE PÂQUES</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Vendredi 17 : VENDREDI DE PÂQUES</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Samedi 18 : SAMEDI DE PÂQUES</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 19 : DIMANCHE IN ALBIS</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 20 : DE LA FÉRIE</b>		8 h 00 : Messe Marcassu
<b>Mercredi 22 : SAINT ANSELME DE CANTORBÉRY</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 23 : DE LA FÉRIE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Vendredi 24 : SAINT FIDÈLE DE SIGMARINGEN</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Samedi 25 : SAINT MARC</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Dimanche 26 : DIMANCHE DU BON PASTEUR</b>	10 h 00 : Messe	17 h 30 : Messe Île-Rousse
<b>Lundi 27 : SAINT PIERRE CANISIUS</b>		18 h 15 : Messe Bastia
<b>Mardi 28 : SAINT PAUL DE LA CROIX</b>		7 h 30 : Messe Bastia
<b>Mercredi 29 : SAINT PIERRE DE VÉRONE</b>	18 h 00 : Messe	
<b>Jeudi 30 : SAINTE CATHERINE DE SIENNE</b>	18 h 00 : Messe	